

Saint Nazaire



les Eymes

HIVER 2024-2025



Agenda de janvier

- **Dimanche 12 janvier** : 1^{er} tour des élections législatives partielles → page 4
- **Lundi 13 janvier** : ciné seniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Départ de la navette gratuite à 14h45 à la Caserne. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire au plus tard jeudi 9 janvier
- **Dimanche 19 janvier** : 2nd tour des élections législatives partielles → page 4
- **Vendredi 24 janvier** : Vœux de Madame le Maire à 18h en salle CARTIER-MILLON → page 3
- **Lundi 27 janvier** : date de début d'inscription au centre de loisirs pour les vacances de février 2025 → page 5

Restez en contact avec nous :

-  **Site internet** : www.saint-nazaire-les-eymes.fr
- **Suivez-nous sur Facebook** : [Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes](#)



Prochaine publication :
Essentiel de février :
parution fin janvier 2025.
Articles à envoyer avant
le vendredi 3 janvier
à michele.flamand@wanadoo.fr
ou à déposer en mairie

Notez-le

■ NOUVELLE ÈRE POUR LA PHARMACIE DE SAINT-NAZAIRE

La Pharmacie de SAINT-NAZAIRE se réinvente et vous accueille dans un espace repensé et dédié à votre santé pour vous soutenir au quotidien dans votre démarche de soins.

La nouvelle équipe dirigée par Alexandra SIMONIAN met à votre disposition son expertise dans des domaines variés tels que l'orthopédie, l'allaitement, la nutrition infantile, l'aromathérapie, la dermo-cosmétique et la micronutrition.

Chaque collaborateur se tient à votre disposition pour vous conseiller, vous accompagner et répondre à vos besoins avec attention et professionnalisme.

La pharmacie vous accueillera sans interruption du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 19h afin de pouvoir offrir à notre charmant village de SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES un espace où santé et bien-être se rencontrent.

Infos Pratiques : ☎ 04 76 52 20 17

✉ pharmacie.saintnazaire@gmail.com

■ RECENSEMENT CITOYEN DES JEUNES

À PARTIR DE 16 ANS

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout(e) jeune Français(e) âgé(e) de 16 ans. Le jeune doit faire la démarche lui-même mais en son absence, l'un de ses parents peut faire cette démarche à sa place, avant son 18^{ème} anniversaire.

Les personnes nées en France doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Cette démarche peut être effectuée en mairie (se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile) ou en ligne sur www.service-public.fr

Le recensement citoyen permet :

- de déclencher la convocation à la journée défense et citoyenneté,
- l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans,
- la remise d'une attestation de recensement obligatoire pour l'inscription à certains examens ou concours.

■ PRÉ-INSCRIPTION EN MATERNELLE - URGENT

Les parents dont les enfants sont nés en 2022 doivent les préinscrire à l'école maternelle **au plus vite**. Un imprimé spécifique est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > **Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole maternelle**

Cette pré-inscription est **indispensable et urgente** pour les prévisions d'effectifs demandés par l'académie. De ces effectifs peut découler ou non une ouverture de classe sur la commune.

■ MONOXYDE DE CARBONE : ATTENTION À L'INTOXICATION

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

■ TRAVAUX CHEMIN DU PIAT ET DU RETOUR

Des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécom) vont être menés chemin du Piat et chemin du Retour entre le 13 janvier et le 11 avril. Ces routes pourront être barrées l'une après l'autre en journée au droit du chantier avec restitution de la chaussée tous les soirs avec mise en place d'une déviation. Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux sauf pour les véhicules de chantier.

Sommaire

EDITORIAL DU MAIRE P. 3

INFOS MUNICIPALES P. 4/7

- Elections législatives partielles p. 4
- Mini compte-rendu du 26 novembre 2024 p. 4
- Visite de quartier p. 4
- L'urbanisme en chiffres p. 4
- Réservation au centre de loisirs pour les vacances d'hiver (février) p. 5
- Retours des vacances de Toussaint au centre de loisirs p. 5
- L'espace jeunes décore la ville ! p. 5
- Mesures de bruit et comptages de véhicules p. 5
- CCAS – un après midi sous le signe du partage et de la gaieté p. 6
- Le 18 novembre, les élèves des écoles de Saint Nazaire les Eymes ont fait « l'école forestière ». p. 6
- Oup oup oup !!! p. 7
- Déclaration des meublés de tourisme p. 7
- Concertation sur les aménagements du chemin de Retour, du chemin du Piat et la RD 1090 p. 7

DOSSIER P. 8/9

- Les travaux sur la commune

INFOS INTERCOMMUNALES P. 10/12

- Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) p. 10
- Tarif eau et assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 p. 10
- Tarification des prestations, contrôles et des pénalités de l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025 p. 10
- Assainissement non collectif : modification des fréquences de contrôles de bon fonctionnement et du délai de réhabilitation en cas d'absence d'installation p. 10
- CCLG : Permanences Emploi-Formation p. 11
- Relais Petite Enfance Les Grésimômes (ex RAM) p. 11
- Un chez soi, avec une vie sociale partagée p. 11

LA VIE DES ASSOCIATIONS P. 12

- Les baladeurs sportifs recrutent « bénévolat » p. 12
- Artiste en Jardin 2025 est en chemin pour l'édition 2025 p. 12
- Noël avec les commerçants p. 12
- Sport et Culture a fêté ses 50 ans p. 12

RETOUR EN IMAGES P. 13/15

RENSEIGNEMENTS UTILES P. 16



Bonjour à toutes et à tous,

Cette année 2024 se termine dans un contexte politique très inquiétant où malheureusement le sens de l'intérêt général du pays ne transparait pas franchement au travers des propos échangés par les hommes politiques et relayés par les médias. J'espère sincèrement que ce manque de vision sur l'avenir que nous partageons toutes et

tous ne va pas vous détourner de l'importance du rôle des politiques et que les prochaines élections législatives partielles ne seront pas boudées.

Je perçois également, à mon niveau de maire, cette perte de confiance envers les élus quels qu'ils soient, et j'en suis peinée car je vois chaque jour les élus s'investir dans des projets avec la difficulté de subir certaines décisions de l'état qui ont un impact financier fort, mais en restant toujours confiants sur leur capacité à s'adapter. J'aimerais par ces quelques lignes vous convaincre que nous, agents et membres du Conseil municipal, sommes fiers de travailler pour notre commune et que nous y mettons toute notre énergie et notre sérieux.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous convie à la cérémonie des vœux qui aura lieu vendredi 24 janvier à 18h en salle CARTIER-MILLON.

Que 2025 nous apporte stabilité politique, santé et confiance les uns envers les autres.

Le Maire,
Michèle FLAMAND



INVITATION

Madame le Maire et le Conseil municipal vous convie à la cérémonie des vœux qui aura lieu vendredi 24 janvier à 18h en salle CARTIER-MILLON.

ELECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

Suite à la démission de Monsieur Hugo PREVOST le 15 octobre 2024 de son mandat de député, des élections législatives partielles auront lieu les dimanches 12 et 19 janvier 2025.

Les 3 bureaux de vote situés en salle CARTIER-MILLON seront ouverts de 8h à 18h.

Procurations

Si vous êtes **absent le jour du vote**, vous pouvez donner une procuration à une autre personne, votre mandataire.

Depuis le 17 juin 2020 il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel vous ne pouvez pas participer au scrutin.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant mais le mandataire devra voter dans le bureau de vote du mandant. Chaque électeur peut recevoir 2 procurations dont 1 seule établie en France.

Pour en savoir plus sur les procurations : www.elections.interieur.gouv.fr

Vous disposez de 2 solutions pour établir une procuration :

- par papier (télécharger le Cerfa n° 14952*03)
- ou par télédéclaration (maprocuration.gouv.fr).

Dans les 2 cas vous devrez ensuite vous rendre dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police nationale avec une pièce d'identité et le document rempli ou le numéro de télédéclaration pour valider la procuration.

Pour des raisons évidentes de traitement administratif, n'attendez pas le dernier jour pour faire établir une procuration.

D'autre part, le temps de vérification d'une télédéclaration avant validation dans les locaux de la police ou de la gendarmerie étant plus court qu'avec une procuration papier, la télédéclaration est à privilégier.

MINI COMPTE-RENDU DU 26 NOVEMBRE 2024

1. Présentation du projet de territoire de la Communauté de communes Le Grésivaudan
2. Budget primitif commune 2025 - reconduction du quart des crédits d'investissement
3. Régime indemnitaire des agents de la filière police municipale – Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement
4. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation - STMicroelectronics - Avis sur la demande d'autorisation. La commune rend un avis favorable à l'extension de l'usine STMicroelectronics, en l'assortissant de plusieurs remarques (contrôles des rejets, logement des nouveaux salariés, évolution du réseau de transport)
5. Restaurant scolaire - approbation des nouveaux tarifs applicables au 01/01/2025 (Agents et enseignants)

VISITE DE QUARTIER

Comme annoncé sur l'Essentiel de novembre, samedi 16 novembre plusieurs élus sont venus à la rencontre des habitants par une déambulation le long des chemins du Clos, Ecoutoux, Drogeaux, Touvière et Mairie pour partie.

Les sujets abordés concernent la voirie, le stationnement, les espaces verts, les moustiques.

Les mesures prises seront mises en ligne sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Actualités > Projets en cours > Démocratie participative.

L'URBANISME EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2024 (du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024) :

28 Permis de construire (30 en 2023) ont été déposés :

- 10 pour maison individuelle
- 15 pour extension de maison individuelle
- 3 pour transformation de bâtiment existant en logement
- 4 permis modificatifs
- 2 permis de transfert
- 1 permis pour création d'un centre funéraire
- 1 permis pour modification d'ouvertures
- 1 permis pour la rénovation de l'école élémentaire
- 1 pour un abri

40 déclarations d'intentions d'aliéner (38 en 2023) ont été déposées :

- 26 maisons individuelles
- 10 terrains à bâtir
- 2 bâtis en copropriété
- 1 servitude
- 1 local professionnel

104 déclarations préalables (67 en 2023) ont été déposées :

- 7 pour rénovation énergétique, isolation et ravalement
- 8 pour clôtures et portails
- 33 pour panneaux photovoltaïques
- 9 pour abris, auvents
- 26 modifications de façades
- 7 pour division de terrain
- 7 pour construction de piscine
- 5 pour extension, terrasse, coupe d'arbre et autres
- 2 pour création antenne relais

71 certificats d'urbanisme (59 en 2023) ont été déposés :

- 68 de simple information
- 3 opérationnels

RÉSERVATION AU CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'HIVER (FÉVRIER)

Les réservations pour l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances d'hiver 2025 débuteront lundi 27 janvier à 20h et se clôtureront le vendredi 14 février 2025.

Pour rappel, le centre de loisirs est ouvert du 24 au 28 février de 8h à 18h.

Le programme d'animations sera envoyé au plus tard le lundi 10 février.

RETOURS DES VACANCES DE TOUSSAINT AU CENTRE DE LOISIRS

Durant la semaine de vacances du 21 au 25 octobre 2024, les enfants du centre de loisirs sont partis à la découverte des Arts. Les enfants de 6 à 12 ans ont travaillé leur coup de crayon avec deux intervenants de « l'entre deux traits ».

Les enfants de 3 à 5 ans sont partis à la découverte des arts du cirque avec l'association « aux agrées du vent ».

Tout au long de la semaine, les animateurs ont mis en avant tous les arts en organisant des rallye photos, des expositions de peinture ou encore des projets de sculptures en tout genre.

Tous les enfants ont également pu découvrir le septième art en se rendant à l'espace Aragon de Villard Bonnot dans le cadre du festival du film pour enfants. Merci à toute l'équipe d'animation et aux enfants présents pour cette semaine remplie de souvenirs, de rires et de bons moments !



L'ESPACE JEUNES DÉCORE LA COMMUNE !



Durant les vacances d'octobre, les ados de l'Espace Jeunes ont planché sur la réalisation de décorations de Noël. Avec l'aide d'un agent des services techniques, les jeunes ont pu s'initier et se perfectionner à l'usage d'une perceuse, d'un visseuse-deviseuse ou encore d'une scie-sauteuse.

Une fois les découpes finies, il ne leur restait plus qu'à décorer selon leurs envies : panneaux multi-directions, cadeaux multicolores, lutins et Pères Noël de toutes sortes...

Les jeunes ont admiré leurs œuvres d'art dès leur installation.

Si votre enfant est intéressé pour venir à l'Espace Jeunes, merci de contacter l'animateur Raphaël BERNARD

✉ enfancejeunesse2@mairie-sne.fr



MESURES DE BRUIT ET COMPTAGES DE VÉHICULES

Dans le cadre de l'aménagement de voies réservées aux transports en commun entre les diffuseurs n°24C de Bernin et n°25 de Montbonnot de l'A41Sud, la préfecture de l'Isère a pris un arrêté autorisant pour une durée de 4 ans, les agents d'AREA ainsi que toutes les personnes auxquelles celle-ci aura délégué ses droits, à pénétrer dans des propriétés mêmes closes de plusieurs communes dont St-Nazaire afin de réaliser des opérations topographiques, des sondages géotechniques, hydrauliques, archéologiques et des travaux divers, et ce, sous certaines conditions précisées par arrêté.

Dans ce cadre le bureau d'étude ACOUSTB va procéder à des mesures de bruit et de comptage de véhicules à partir du 13 janvier 2025 pour une durée d'une semaine dans le quartier du Moulin et aux vergers de Cleymes.

CCAS – UN APRÈS MIDI SOUS LE SIGNE DU PARTAGE ET DE LA GAÏETÉ

Le CCAS avait convié samedi 30 novembre les habitants de la commune de 70 ans et plus pour un après-midi festif.

Tous les ingrédients pour passer un bon moment étaient réunis. L'ambiance musicale était assurée par le savoyard Michel FOURNIER de Valgelon-La Rochette qui, par ses chansons, a su remplir la piste de danse tout en aménageant des temps calmes pour profiter du repas concocté par Gaillard Traiteur de Fontaine.

La doyenne et le doyen de l'assemblée ont été mis à l'honneur : Madame Jeannine CHAUPUIS, 91 ans, a reçu des fleurs et Monsieur Ernest RIZZO, 94 ans, une bouteille de champagne.

Cette année une borne à selfies avait été gracieusement mise à disposition par le CCAS pour que les convives puissent se prendre en photo autant qu'ils le souhaitent, avec leurs amis, conjoints et repartir avec des clichés souvenir de cette belle journée. Pour ajouter de la fantaisie, il était même possible de se parer de chapeaux et autres accessoires. Cette attraction a été appréciée par tous. A l'issue de cet après-midi les femmes se sont vu offrir la traditionnelle rose.



Les personnes qui n'avaient pas choisi la formule « Repas » sont venues chercher leur colis préparé par Fleurons de Lomagne.

120 colis SOLO (pour personne seule) et 102 colis DUO (pour un couple) ont été distribués.

LE 18 NOVEMBRE, LES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE SAINT NAZAIRE LES EYMES ONT FAIT « L'ÉCOLE FORESTIÈRE ».

Une forêt diversifiée et accueillante pour la biodiversité est réputée plus résiliente face aux aléas climatiques actuels et à venir. Dans cette logique, depuis 3 ans, notre commune de Saint Nazaire les Eymes introduit de nouvelles essences forestières dans sa forêt : cormiers, pommiers sauvages, micocouliers, alisiers torminal. Ces feuillus dits « précieux », car rares ou disposant de propriétés les destinant à de multiples usages, ont la particularité de faire de très jolies fleurs au printemps dont les pollinisateurs raffolent, et jusqu'en hiver de fruits très appréciés de la faune sauvage.

Le choix de ces feuillus a été proposé par notre technicien forestier de l'Office National des Forêts (ONF) Joseph LOTITO, sur la base de ses observations de terrain et connaissances accumulées au fil des années sur notre secteur, ainsi que d'études scientifiques nationales attestant de capacités de résistance de ces essences face aux changements climatiques dans nos régions dans les décennies à venir. Afin d'aborder avec la « très » jeune génération la notion de « fonctions » des forêts et de leur adaptation au changement climatique de manière ludique et positive plutôt qu'anxiogène, et de les rendre acteurs de la forêt de demain, les élèves de l'école maternelle et primaire ont été conviés par l'ONF aux travaux de plantation.

Le 18 novembre, une centaine de jeunes enfants se sont ainsi rendus en forêt communale. Après une petite marche d'approche depuis la route forestière du Manival, nos courageux apprentis « forestiers jardiniers » ont aidé les ouvriers forestiers, animateurs, professeurs et encadrants à installer les plants, les gaines de protection évitant que les délicieuses jeunes pousses



ne soient immédiatement croquées par les chevreuils, et les étiquettes portant le nom de l'école pour permettre le suivi de l'évolution de la croissance de ces plants dans le temps.

Cette sortie a été rendue possible grâce à la participation financière du Parc Naturel Régional de Chartreuse et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour le trajet en bus des enfants, et de la commune, via le dispositif Sylv'acces et du Département de l'Isère dans le cadre de son programme « Un arbre Un habitant en Isère » pour la partie plantation.

OUP OUP OUP !!!

Depuis peu, un nouveau nichoir a rejoint les 9 nichoirs déjà en place dans le parc des Ecoutoux.

Il s'agit d'un nichoir à huppe fasciée.

Certains d'entre vous ont peut-être eu la chance d'admirer ce magnifique oiseau de passage dans leur jardin, se nourrir au sol ou réciter inlassablement son « oup oup oup » depuis la cime d'un arbre.

Car, bonne nouvelle, elles sont de plus en plus nombreuses à se reproduire près de chez nous.

Guettez les, elles sont trop belles, mais un peu de patience, car pour l'heure, elles se prélassent sous des cieux plus cléments. Pas folle la huppe !



DÉCLARATION DES MEUBLÉS DE TOURISME

Vous exploitez une chambre d'hôtes ? Vous louez votre maison ou votre appartement à des touristes ?

Vous êtes soumis à l'obligation de la déclaration de votre meublé de tourisme.

Cette déclaration s'effectue en remplissant le Cerfa 14004*04 disponible sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321 ou sur demande en Mairie.

Une fois rempli, ce Cerfa doit être envoyé à secretariat@mairie-sne.fr, ou bien déposé en Mairie. Un récépissé vous sera remis en retour.

Cette formalité vous permettra de vous mettre en conformité avec la réglementation relative à la taxe de séjour. Le produit de cette taxe est destiné à l'Office de Tourisme intercommunal Belledonne-Chartreuse.

L'absence de déclaration de votre meublé de tourisme est sanctionnée par une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

CONCERTATION SUR LES AMENAGEMENTS DU CHEMIN DE RETOUR, DU CHEMIN DU PIAT ET DE LA RD1090

Dans le courant du mois de janvier 2025, la commune de Saint-Nazaire les Eymes proposera des réunions de concertation aux habitants résidents du chemin de Retour, du chemin du Piat (zone entre la RD1090 et le chemin du retour) et la RD1090 (de la RD30 au chemin des Ratz) eu égard aux aménagements présentés en séance publique pour ce secteur. Une communication sera diligentée directement dans les boîtes aux lettres des riverains.

La planification de cette concertation citoyenne se déroulera selon la méthodologie qui suit :

- Le samedi 11 Janvier 2025 de 9h à 12h à la Caserne, une réunion générale d'information permettra, entre autres, de mettre en place les différents groupes de travail à hauteur de 5 à 6 personnes par groupe dont un rapporteur par entité. Une note de cadrage précisera les règles de constitution et de fonctionnement des ateliers.

L'étude de déplacement sera publiée en amont sur le site de la commune pour servir de document d'entrée et de support de travail aux participants des différents ateliers.

- Les samedis 18 et 25 janvier de 9h à 12h se dérouleront des séances de travail avec les ateliers constitués précédemment selon cette organisation :

- 2 ateliers par session,
- 5/6 participants par groupe avec un rapporteur choisi parmi les membres d'un même groupe,
- les rapporteurs présentent la synthèse des propositions de leur groupe à l'ensemble des participants.

Les résultats de la concertation citoyenne seront publiés sur le site internet de Saint-Nazaire les Eymes.

Jean Pierre ANCELIN Adjoint aux travaux
Catherine LAMBINET Adjointe à l'urbanisme
Éric CHARPENTIER Conseiller délégué à la jeunesse
et aux affaires scolaires

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- Le déploiement du système de vidéosurveillance des voiries, initié en 2023, a été poursuivi en 2024, grâce à l'installation de caméras autour de la salle André CARTIER-MILLON, autour de la caserne et au Parc des Ecoutoux. Ces équipements permettent de sécuriser l'espace public de la commune.

- Montant des travaux : 134 114 € TTC
- Subventions obtenues :
Région : en attente (55 783 € sollicités)
Département de l'Isère : 20 000 €

- Confortement d'un mur de soutènement chemin du Moulin. Ce mur était fragilisé et, à terme, menaçait de s'écrouler. Il a été déconstruit et reconstruit sur une partie et tous les joints ont été repris. La mise en place de barbacanes a aussi permis de réduire la pression exercée sur ce mur.

- Montant des travaux : 32 802 € TTC
- Montant de maîtrise d'œuvre : 8 616 € TTC

- Rénovation d'un mur ancien chemin de l'Étroit. Ce mur longe le cheminement piéton permettant de rejoindre le chemin du Village depuis le chemin de l'Étroit. Ce mur était fragilisé sur sa première partie, qui a été reconstruite à l'identique.

- Montant des travaux : 8 640 € TTC



ECOLE ELEMENTAIRE

Les études concernant la réhabilitation de l'école élémentaire ont été terminées au printemps 2024, le choix des entreprises a été réalisé pendant l'été et les travaux ont pu démarrer en septembre.

Cette réhabilitation consiste notamment en une rénovation énergétique et acoustique, un réagencement de l'intérieur, un remplacement de la toiture et une désimperméabilisation des espaces extérieurs.

Les travaux doivent se terminer en fin d'année scolaire afin de pouvoir réintégrer les locaux en septembre 2025.

- Montant des travaux réalisés en 2024 : 1 000 000 € (montant total au 03/12/2024 : 3 633 697,82 €)
- Montant maîtrise d'œuvre en 2024 : 271 000 € (montant total : 485 836,32 €)
- Subventions obtenues à ce jour :
 - Fonds Vert (Etat) : 534 173 €
 - Région : 400 000 €
 - Département de l'Isère : 270 000 €
 - Communauté de Communes : 112 000 €
 - Agence de l'Eau : 73 320 €

D'autres demandes d'aides sont en cours au titre du FEDER et des certificats d'énergie.

- Installation d'une école provisoire. Afin de permettre la réalisation des travaux de l'école, il a fallu libérer celle-ci et donc la reporter dans des bâtiments temporaires sur le plateau sportif. Le déménagement de l'école a eu lieu pendant l'été.

- Montant des travaux et de la location : 339 443 € dont 203 859 € en 2024

- Pour améliorer le confort dans ces salles provisoires, des dalles acoustiques ont été posées au plafond par l'entreprise de Monsieur LAYE, parent d'élève. Merci à lui pour cette initiative appréciée par les occupants.



Comme nous nous y étions engagés, **des visites du chantier de l'école ont été organisées**. Lundi 9 décembre les enseignantes de l'école élémentaire, la directrice de l'école maternelle et la responsable du service Enfance Jeunesse sont venues voir l'avancement des travaux. Jeudi 12 décembre les enfants de chacune des classes sont venus découvrir les métiers du bâtiment et « cerise sur le gâteau » voir fonctionner la pelle mécanique.

Cette visite a été possible grâce aux entreprises qui ont joué le jeu en préparant le cheminement, animant des ateliers et surtout coordonnant le tout.

Grand merci aux entreprises ICS, Tomai et Charpentes Contemporaines et une mention particulière à Laye pour l'organisation.

BÂTIMENTS

- Une étude avait été menée afin d'apporter une solution aux fortes chaleurs estivales dans certains bâtiments communaux. Elle a débouché sur la mise en place d'un film anti UV à l'accueil de la mairie et à l'isolation des combles en 2023 et l'installation d'une climatisation réversible au pôle enfance, à la bibliothèque et en mairie en 2024.

- Montant des travaux en 2024 : 165 207 € TTC

- Réparation plafond église : suite à un effondrement partiel du plâtre au niveau du plafond de l'aile gauche de l'église. Une étude a été réalisée pour analyser les causes de cet effondrement et des travaux de réparations ont été engagés pour reprendre le plafond, ainsi que le solivage dans les combles et colmater les fuites apparues.

- Montant des travaux : 26 331 € TTC
- Montant maîtrise d'œuvre : 5 220 € TTC
- Subvention obtenue : Département de l'Isère 5 863 €

- Les stores de la salle des deux colonnes ont été remplacés.

- Montant des travaux : 2 920 € TTC

- Les accès aux ateliers des services techniques, à la bibliothèque, à la salle des deux colonnes et à la salle multi-usages ont été sécurisés par la mise en place du système Salto de commande par badge en remplacement des clés. Ce déploiement a été effectué dans la continuité des bâtiments déjà équipés.

- Montant des travaux : 9 940 € TTC.

DIVERS

- Les deux courts de tennis en béton poreux étaient devenus vétustes et dangereux. Ils ont été remplacés par deux courts en résine.

- Montant des travaux : 154 560 € TTC

- Subventions obtenues :

DETR (Etat) : 24 369 €
Région : 18 000 €
FFT : 6 000 €
Club de tennis (SNET) : 6 000 €



- Installation d'un jeu pour enfants « araignée » au Parc des Ecoutoux (projet du Conseil Municipal des Enfants)

- Montant des travaux : 13 548 € TTC



- Des arbres ont été plantés au sein de la forêt communale, en collaboration avec les enfants de l'école maternelle.

- Montant des travaux : 10 024 € TTC
- Subvention obtenue :
Sylv'actes : 5 000 €

- Trois nouveaux barnums de dimensions 8 mètres * 4 mètres ont été achetés en remplacement des anciens devenus vétustes. Ces barnums sont amenés à être utilisés lors des manifestations communales.

- Montant de l'achat : 8 560 € TTC

***Toute l'équipe
des services techniques
vous souhaite de joyeuses fêtes !***

Dispositif de subventionnement pour l'achat de broyeurs neufs, étendu aux broyeurs reconditionnés, et à leur réparation.

Afin de promouvoir la gestion de proximité des végétaux et ainsi éviter leur dépôt en déchetterie, la CCLG a mis en place en 2021 un dispositif d'aide à l'achat mutualisé de broyeurs. Les conditions actuelles d'attribution sont l'achat d'un broyeur neuf avec un taux de participation entre 25% et 40% du prix d'achat TTC selon le nombre de co-acheteurs et dans la limite de 500 € TTC.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2021, 39 broyeurs ont été achetés pour un total de 130 foyers et un montant de subventions de 9135, 86 €. Ainsi 2050 m³ de branches ont été détournées de la déchetterie et du brûlage, soit environ 100 tonnes.

Dans cette logique, La CCLG souhaite étendre le dispositif de subventionnement de broyeurs mutualisés de déchets verts à l'achat de broyeurs d'occasion (reconditionnés) ainsi qu'à la réparation.

Les pourcentages de participation en fonction du nombre de foyers resteraient inchangés.

Voir les conditions précises sur le site de la CCLG (Délibération n° DEL-2024-0402 du Conseil Communautaire du 25/11/2024)

TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT APPLICABLES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

L'égalité devant le service public constitue un des principes de gestion d'un service public. Un des objectifs de la coopération intercommunale est d'instaurer une mutualisation des services et donc d'harmoniser le prix de l'eau pour répondre à l'obligation d'égalité de traitement des usagers devant le service public. Le principe d'un tarif unique de l'eau potable sur le territoire, quel que soit le mode de gestion a été retenu.

Il est proposé les principes de tarification suivants :

- Conserver une facturation par tranche qui présente l'avantage d'encourager la sobriété
- Appliquer une majoration liée à l'inflation de 1,5% pour l'eau potable pour toutes les tranches

Cela représente pour une consommation annuelle de 120 m³, une augmentation légèrement inférieure à 2,3 € HT sur l'eau

- Appliquer une majoration liée à l'inflation de 1,5% pour l'assainissement. Cela représente pour une consommation annuelle de 120 m³, une augmentation légèrement inférieure à 3,5 € HT sur l'assainissement.

- Maintenir les tarifs des parts fixes eau et assainissement.

- Baisser le tarif agricole de 0,1 € par tranche et appliquer un tarif dégressif sur la part fixe en fonction du nombre de points d'installation par exploitation agricole.

Pour plus d'information, voir le site de la CCLG (Délibération n° DEL-2024-0404 du Conseil Communautaire du 25/11/2024)

TARIFICATION DES PRESTATIONS, CONTRÔLES ET DES PÉNALITÉS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les règlements intercommunaux de l'eau et de l'assainissement fixent les obligations, droits et devoirs du service comme de l'utilisateur ainsi que les sanctions aux contrevenants.

Il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2024 pour la majorité des prestations diverses, des pénalités et frais de contrôle.

Quelques modifications ont été proposées notamment création d'une pénalité de 150 € HT en eau et assainissement pour absence de dossier de demande de branchement.

Pour le détail de ces tarifications voir le site de la CCLG (Délibération n° DEL-2024-0405 du Conseil Communautaire du 25/11/2024)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : MODIFICATION DES FRÉQUENCES DE CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT ET DU DÉLAI DE RÉHABILITATION EN CAS D'ABSENCE D'INSTALLATION

La réglementation fixe, à défaut, à 10 ans la fréquence du contrôle périodique de l'assainissement collectif en l'absence de délibération spécifique. Le 17/12/2018 le Conseil Communautaire délibérait sur les fréquences des contrôles spécifiques adaptées aux différentes situations pour la préservation de l'environnement.

Il apparaît que certains contrôles sont trop courts et mettent une pression contre-productive sur les usagers.

Les modifications des fréquences de contrôle sont sur le site de la CCLG (Délibération n° DEL-2024-0408 du Conseil Communautaire du 25/11/2024)

CCLG : PERMANENCES EMPLOI-FORMATION

La Communauté de Communes Le Grésivaudan organise des permanences Emploi-Formation dans plusieurs communes du territoire. Le but est de fournir un premier niveau d'information ou de conseil sur les questions concernant l'emploi, la formation et le recrutement. Ces permanences sont ouvertes à tous les habitants : demandeurs d'emplois, salariés, chefs d'entreprises ...

Pour limiter le temps d'attente, il est conseillé de prendre rendez-vous ☎ 04 57 38 05 88 ou ✉ plie@le-gresivaudan.fr, même si ce n'est pas une obligation.

Une permanence a lieu en mairie de Saint-Ismier ☎ 04 76 52 52 25 le mardi de 14h à 17h.

Une autre se tient en mairie de Crolles ☎ 04 76 08 04 54 le jeudi de 14h à 17h.

RELAIS PETITE ENFANCE LES GRÉSIMÔMES (EX RAM)

A Saint-Nazaire les Eymes

Sur la commune, 8 assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile. Les professionnels sont employés et salariés par les parents.

Pour connaître les disponibilités des assistantes maternelles sur Biviers, Bernin, Montbonnot-Saint-Martin et Saint-Nazaire les Eymes contactez le RPE «Les Grésimômes».

Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est un espace gratuit et neutre :

- de rencontre et d'échanges,
- d'orientation, d'écoute et de conseil,
- d'animation.

Le RPE est le relais commun de Biviers, Bernin, Montbonnot et Saint-Nazaire les Eymes dédié aux :

- Enfants

Lors des temps collectifs les enfants peuvent se retrouver en compagnie de leur assistant(e) maternel(le) pour jouer, explorer, chanter, découvrir de nouvelles activités....

- Assistants maternels et gardes à domicile

Le Relais leur propose de les accompagner et de les soutenir dans l'exercice quotidien de leur profession.

- Parents

Le Relais peut les aider dans leur recherche d'un mode de garde et les accompagner dans leur rôle d'employeur.

Permanences : accueil des parents et des assistant(e)s maternel(le)s (uniquement sur rendez-vous)

Temps collectifs pour les enfants accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s ou gardes à domicile exerçant sur l'une des communes du RPE. Pour contacter l'animatrice du RPE Les Grésimômes : Géraldine Briole ☎ 06 02 52 65 73 ou ✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

UN CHEZ SOI, AVEC UNE VIE SOCIALE PARTAGÉE

L'association Envol Isère Autisme mène plusieurs projets d'Habitats Inclusifs (HI) sur l'Isère. Après l'ouverture d'un premier HI à Voiron en mars 2024, le prochain HI, l'Odyssée, sera situé à Crolles.

Six logements seront disponibles au 3^{ème} trimestre 2026. Les dossiers des futurs locataires se finalisent et il reste encore quelques logements disponibles.

Créée en 1990, Envol Isère Autisme est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général et composée de parents bénévoles. Elle aide les personnes atteintes d'autisme et leur famille, en leur apportant informations et formations.



Contact : Françoise LEPAULLE, administratrice référente Habitat Inclusif - ☎ 07 67 78 38 14

✉ contact.HICrolles@envoliserautisme.org - 🌐 www.envoliserautisme.fr/projet-habitat-inclusif

LES BALADEURS SPORTIFS RECRUTENT « BÉNÉVOLEMENT »

Ce vendredi 11 octobre 2024, le club des "Baladeurs Sportifs" de Saint Nazaire les Eymes, affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS), a tenu son assemblée générale.

Il rassemble des séniors à partir de 50 ans autour d'activités ludiques et sportives, danses en ligne, pétanque, marche nordique et randonnées pédestres et de proximité.

Les adhérents sont toujours fidèles mais le nombre d'animateurs bénévoles devient insuffisant, surtout en randonnées et marche

nordique, ce qui pourrait entraîner la disparition du club et de ses activités, à courte échéance. Nous faisons appel à toutes les personnes motivées pour venir étoffer notre équipe d'encadrement sachant que la FFRS propose des formations adaptées pour les volontaires.

Pour toute information contacter le président, Alain GUEROUX ☎ 06 68 48 54 19 ou visitez notre site <http://baladeurs-sportifs.fr/>



ARTISTE EN JARDIN 2025 EST EN CHEMIN POUR L'ÉDITION 2025

A l'initiative de la commission municipale culture, du comité de pilotage Artistes en Jardin, l'événement de l'association Sport et Culture les journées « Artistes en Jardin » est reconduit les 14 et 15 juin 2025. Nous remercions tous les acteurs qui ont permis le succès de l'exposition « Artistes en Jardins » 2024, malgré la météo. Cette manifestation a pour but la mise en valeur de créations d'artistes par une déambulation dans les jardins d'habitants de Saint-Nazaire les Eymes.

La commune a décidé de renouveler cette expérience sur deux jours, les 14 et 15 juin 2025.

Nous faisons donc appel aux propriétaires qui souhaitent ouvrir leur jardin de candidater avant le 28 février 2025 à l'adresse suivante ✉ exposition-artistesjardins@gmail.com
L'appel aux artistes se fera prochainement.

Pour l'équipe de Pilotage Gaëtan CORCELLI

NOËL AVEC LES COMMERÇANTS

SAINT-NAZAIRE LES EYMES a fêté, pour la 5^{ème} année consécutive, Noël avec ses commerçants le vendredi 13 décembre 2024

Très nombreuse participation des enfants et des parents à cette fête : plus de 200 enfants se sont inscrits pour participer aux tirages au sort des nombreux cadeaux ; 400 crêpes, des papillotes, des mandarines, du chocolat chaud, des jus de fruits ont été consommés, sans compter le vin chaud pour les adultes, dans une ambiance festive avec des chants de Noël.

Les enfants ont pu rencontrer le (vrai) Père Noël dans son traîneau et même lui donner leur lettre.

Tout cela a été offert par les commerçants de Saint Nazaire les Eymes en remerciements aux habitants de notre Commune.

En plus, pour conclure ce bon moment, enfants et parents ont pu apprécier un concert de grande qualité et dynamique par la chorale « Gospel ». C'est dans la bonne humeur que nous avons tous, enfants, parents et organisateurs, pris du plaisir lors de cette Fête.

A refaire, à l'année prochaine !

SPORT & CULTURE A FÊTÉ SES 50 ANS

L'association a été créée en 1974. Un cinquantenaire, ça se fête ! Dans les archives, nous avons recherché parmi les présidents et présidentes, les trésoriers, trésorrières et secrétaires qui se sont succédé au bureau de l'Association, ceux habitant encore à St Nazaire ou à côté.

Samedi 1^{er} octobre, autour d'un buffet dinatoire très convivial, se sont ainsi retrouvés des anciens présidents : Catherine HAMBURGER, Alain MURY, Françoise JACQUIN, Jeannine TANITTE, Claudine AYMOZ ; étaient également présent(e)s Olga KOZLOVA la présidente actuelle, les membres du conseil d'administration actuel, également les maires Michèle FLAMAND et Janine DUBUS, ainsi que plusieurs adjoints.

Il faut noter qu'en 1975, les premières sections ont été : côté sport, le foot et le judo, et côté culture, la bibliothèque avec Karen de POLIGNAC, qui a démarré de quelques livres donnés et a atteint 200 adhérents 5 ans plus tard. Depuis, ces sections sont devenues autonomes, et l'association compte aujourd'hui 13 sections culturelles ou sportives, plus de 400 adhérents depuis les tout-petits jusqu'aux seniors. Depuis 50 ans, son objectif principal reste le même : animer la vie de notre village avec ses habitants grands et petits.

Le site de l'association : <https://sportetculturesne.fr>



MERCREDI 10 JUILLET

DÉMÉNAGEMENT
des classes
de l'école avec parents, élus
et agents des services techniques



LUNDI 2 SEPTEMBRE

RENTÉE DES CLASSES
avec M. LAUGIER, Préfet,
M. GROS, directeur académique,
Mme MOREL, inspectrice
de la circonscription,
M. BAILE Conseiller régional
et Président de la Communauté
de communes,
Mme GUICHARD et M. SUSZYLO
Conseillers départementaux



MARDI 22 OCTOBRE

PCS
Exercice de mise en œuvre
du Plan Communal de Sauvegarde

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

CME
Elections du Conseil Municipal
des Enfants



Retour en images

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

COURSE INTERCOMMUNALE
*Jeunes Saint-Nazairois
à la course intercommunale
« Les petits pas solidaires »*



SAMEDI 30 NOVEMBRE

REPAS DES AÎNÉS
*Denis BERNE et Michèle
FLAMAND autour des doyens
de l'assemblée, Jeannine
CHAPUIS et Ernest RIZZO*



DIMANCHE 8 DECEMBRE

MARCHÉ DE NOËL
*de l'association
de parents d'élèves*



LUNDI 9 DÉCEMBRE & JEUDI 12 DÉCEMBRE

VISITE

Du chantier de l'école



VENDREDI 13 DECEMBRE

FETE DE NOËL

avec les commerçants



Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 76 52 24 29

385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes

🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr

✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public hors vacances scolaires

- Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

- Accueil physique :

Lundi : 13h-19h

Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

Permanence du service urbanisme sur rendez-vous :

Lundi : 17h-19h

Services techniques :

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04

✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : mardi 16-18h, mercredi : 10h30-12h et 17h-19h, vendredi : 16-18h, samedi : 10h30-12h. Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26

☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

« LES GRÉSÍ'MÔMES »

☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations :

🌐 www.le-gresivaudan.fr/86-relais-petite-enfance.htm

MÉDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT
et Hélène BEAUMONT

☎ 04 76 52 75 22

Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32

Médecin de garde :

En semaine à partir de 20h ☎ 15.

Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)

☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

CONSEILS MÉDICAUX ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7

☎ 04 38 70 17 01 ou sur rdvasos.fr

SAMU ☎ 15

NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112

URGENCE pour les personnes sourdes/malentendantes ☎ 114

CENTRE ANTI-POISON (LYON) ☎ 04 72 11 69 11

URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115

ENFANCE EN DANGER

☎ 119 (24h/24) ou 🌐 www.allo119.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

☎ 3919

INFIRMIERE À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97

Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78

Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

KINESITHEPEUTE

Magali CHARNAY ☎ 04 76 52 40 20

Urgences respiratoires ☎ 15

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHEPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET

28, chemin de la Touvière

☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie

analytique - Trouble du comportement alimentaire

Nathalie HALLOUET, 68 chemin du Retour

☎ 06 80 46 86 23

PSYCHOTHEPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI, 229 chem. des Drogeaux

☎ 06 75 70 43 11

PSYCHOTHEPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

PHARMACIE de Saint Nazaire les Eymes

☎ 04 76 52 20 17

Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/lmn)

HANDICAP

N° vert unique : information, accompagnement, orientation, recherche de solutions

☎ 0 800 360 360

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

URGENCES VETERINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115

🌐 www.urgences-veterinaires.fr

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38

🌐 www.enedis-prevenance.fr

Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎ 08 00 47 33 33

EAU POTABLE urgences

7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21

Relations Usagers Mairie ☎ 04 76 99 70 00

ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

AGENCE DE MOBILITÉ DU GRÉSIVAUDAN

Agence 431 Avenue Ambroise Croizat – Crolles

☎ 08 00 941 103 🌐 www.mobilites-m.fr/accueil

TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

POMPIERS ☎ 18

SECOURS MONTAGNE ☎ 112

HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE ☎ 3018

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

VIGILANCE METEO 🌐 www.vigimeteo.com

QUALITE DE L'AIR N° azur : 08 10 80 07 10

🌐 www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire ☎ 08 92 70 57 05

OPPOSITION chéquier ☎ 08 92 68 32 08

CONCILIATEUR MÉDIATEUR DE JUSTICE

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de

14h à 17h mairie de Saint-Ismier

sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

PERMANENCE DE L'AVOCAT

Le 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à

15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

53 route de Barraux, Barraux

☎ 04 56 58 16 00

AIDE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} décembre 2024 le ramassage en porte à porte a été remplacé par de l'apport en points de proximité, dits Points d'Apport Volontaire (PAV).

Pour connaître les emplacements des PAV sur la commune : 🌐 www.le-gresivaudan.fr/287-saint-nazaire-les-eymes.htm

DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45

CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier

ST-ISMIER Chemin du Vergibillon (Voie en S)

Pour Saint-Ismier et Crolles, ouverture du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Renseignements : 🌐 www.le-gresivaudan.fr

Pharmacies de garde Hiver 2024-2025



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine : Pour trouver la pharmacie de garde : 🌐 www.servigardes.fr

• Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / • Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Lu 30/12 Pharmacie FONTAINE AMELIE (St Ismier)

Ve 3 Pharmacie de CHAMP

Lu 6 Pharmacie de SAINT NAZAIRE

Ve 10 Pharmacie LUU DUC (Crolles)

Lu 13 Pharmacie BELLE ETOILE (Crolles)

☎ 04 76 52 28 62

☎ 04 76 71 40 75

☎ 04 76 52 20 17

☎ 04 76 08 01 59

☎ 04 38 92 02 15

Ve 17 Pharmacie de BERNIN

Lu 20 Pharmacie de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot)

Ve 24 Pharmacie CENTRALE (Domène)

Lu 27 Pharmacie de la DENT DE CROLLES (Crolles)

☎ 04 76 08 03 19

☎ 04 76 71 43 36

☎ 04 76 77 23 46

☎ 04 76 08 92 81